

PRÉFET DE LA LOZÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Occitanie

Unité Inter Départementale Gard-Lozère
Subdivision de Lozère
2, Avenue Georges Clemenceau
48 000 MENDE

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE Installations : Centre départemental de traitement et de stockage des déchets de la Lozère

Réunion du jeudi 27 avril 2017 à 10 heures

a) Étaient présents :

Collège des administrations :

- M. Thierry OLIVIER, secrétaire général de la préfecture,
- M. Denis PERU, chef de la subdivision de l'UiD 30/48 – DREAL Occitanie,
- M. Bruno NIVOLIES, représentant la direction départementale des territoires.

Collège des collectivités territoriales :

- M. Régis TURC, maire de Badaroux,
- M. Didier BRUNEL, maire du Chastel Nouvel,
- M. Bernard PALPACUER, représentant du conseil départemental.

Collège des riverains :

- M. Patrick MIQUEL, président du collectif Mende Nord – RN 88,

Collège des exploitants :

- M. Jacky FERRIER, directeur du SDEE,
- M. Laurent LLINAS, responsable du service environnement du SDEE,

Collège des salariés :

- M. Gérard QUINTIN, responsable du site,
- M. David MAGNE, SDEE.

Assistaient aussi à la commission :

- Mme Clio MOLINES-CHAPON, responsable « Qualité et communication » au SDEE,
- M. Christian VIEILLEDENT, inspecteur de l'environnement subdivision de l'UiD 30/48 DREAL Occitanie.

b) **Étaient excusés :**

- le président du SDEE (collège des exploitants),
- le délégué départemental de l'ARS (collège des administrations)

c) **Étaient absents :**

- représentant de la commune du Born (collège des collectivités territoriales),
- représentant de la communauté de communes « Cœur de Lozère » (collège des collectivités territoriales),
- représentant de l'association l'ALEPE (collège des riverains),
- représentant de la fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (collège des riverains).

Le secrétaire général remercie toutes les personnes présentes et propose d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- Bilan d'activités du site, résultats 2016 et évolution des tonnages
- Études, travaux et modifications depuis la dernière CSS
- Projets et études en cours

I - Bilan d'activités du site, résultats 2016 et évolution des tonnages

M. Llinas présente le bilan d'exploitation de l'usine de traitement, du centre de stockage et de la station d'épuration. Les données sont reprises dans le diaporama diffusé et distribué en réunion.

Comme les années précédentes, les quantités entrantes d'ordures ménagères sur le site toutes catégories confondues (ordures ménagères et boues de station) diminuent. A la question de M. le secrétaire général sur les raisons de cette baisse, M. Llinas répond qu'elle est liée en 2016 à 3 facteurs combinés :

- Une amélioration de l'offre de tri dans les déchetteries permettant une meilleure valorisation des déchets ;
- Une sensibilisation des administrés via la mise en œuvre de programme de réduction des déchets à la source. Actuellement 3 programmes locaux sur 5 sont efficaces (le programme sur le secteur de Marvejols doit être mis en place en 2017, comme peut-être celui du secteur de Mende) ;
- La valorisation agricole des boues de la station d'épuration du secteur de Chanac qui jusqu'alors étaient traitées sur le site.

Par contre les tonnages enfouis dans le CSDU (centre de stockage de déchets ultimes) se sont, après une réduction régulière depuis 2012 (année au cours de laquelle un partenariat de valorisation a été mis en place entre le SDEE et Environnement Massif Central), stabilisés aux alentours de 18 000 t en 2015 et 2016 en raison de l'arrêt pour travaux pendant 6 mois de la valorisation des DIB (tout-venant) sur le site d'Environnement Massif Central.

Concernant le biogaz produit par le massif de déchet, son traitement (torchère) et sa valorisation (réseau de chaleur interne chauffant les bâtiments et les effluents de la station de traitement des lixiviats) ont augmenté par rapport à 2015. En effet ce sont 1 947 677 m³ de biogaz qui ont été traités/valorisés en 2015, pour 2 380 647 m³ en 2016.

Concernant la station de traitement des lixiviats, après avoir rappelé les caractéristiques techniques de l'installation et les processus de traitement, M.Llinas souligne que la quantité des effluents produits sur le site est étroitement liée à la pluviométrie. L'année 2016 ayant été une année plus pluvieuse


Conclusion

M. le maire du Chastel-Nouvel souligne que les problèmes d'odeurs se sont atténués et qu'aujourd'hui ils sont ressentis seulement une vingtaine de jours par an et de façon sporadique dans la journée.

M. Nivoliès rappelle que l'autorisation de défrichement de 2002 portait sur une surface de 3 ha environ, et qu'à ce jour les défrichements non autorisés représentent plus de 8 ha supplémentaires. Dans un souci de bon déroulement de l'instruction à venir, il indique que le défrichement nécessaire au projet ne doit pas être réalisé avant l'obtention des autorisations réglementaires.

Au terme de ces échanges qui ont permis de partager les informations sur le fonctionnement du site et sur son évolution, M. le secrétaire général rappelle au SDEE l'importance dans l'intérêt de toutes les parties de déposer un dossier de demande d'autorisation respectant strictement toutes les réglementations applicables et clôt la réunion en remerciant le rapporteur pour son exposé, ainsi que tous les participants de leur présence et de leur intervention.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Thierry OLIVIER

que 2015, la quantité d'effluent à traiter a donc été plus importante. Le bilan de l'auto-surveillance 2016 (36 prélèvements) fait apparaître que les paramètres mesurés (une cinquantaine environ) sont conformes aux valeurs fixées dans l'arrêté d'autorisation, hormis quelques dépassements pour trois paramètres (aluminium, manganèse et fer) dont les dépassements sont liés au fond géochimique local. Enfin, la station fait aussi l'objet d'un suivi mensuel du constructeur.

Pour information, M. Péro souligne qu'un contrôle inopiné sur les rejets aqueux et sur les eaux du milieu naturel est actuellement en cours de réalisation par un laboratoire agréé.

M. Nivoliès souligne que le rapport annuel 2016, n'est parvenu à la DDT que la veille au soir de la commission par courrier électronique et qu'il n'a donc pas pu être analysé pour l'instant par le service du BIEF. Par ailleurs, il rappelle que la DDT n'est plus destinataire depuis 2011 des résultats de l'autosurveillance et des bilans, qui pourtant réglementairement doivent lui être adressés. Cette demande a été pourtant systématiquement rappelée et mentionnée lors des précédentes commissions.

M. le secrétaire général demande à l'exploitant de respecter les fréquences de transmission de ces éléments conformément aux règles fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation en vigueur.

II – Études, travaux et modifications apportées depuis la dernière CSS

L'optimisation du tri mécano biologique des ordures ménagères a permis une meilleure valorisation des différentes fractions de déchets par Environnement Massif Central. A titre d'information, il est rappelé qu'en 2015, 6382 tonnes d'ordures ménagères ont transité par Environnement Massif Central qui en a valorisé 60 % et qu'en 2016 la quantité ayant transité s'est élevée à 8830 tonnes avec 70 % de valorisation. Pour 2017, l'objectif est de poursuivre cette valorisation en augmentant (10 000 tonnes) les flux à traiter chez Environnement Massif Central.

Les lits de séchage plantés de roseau d'une superficie de 1000 m² divisée en huit lits de séchage sans rejet direct dans le milieu naturel ont été mis en eau en 2016. Toutefois, des stress hydriques à l'automne ont amené le SDEE à réaliser une réception de l'installation sous réserve de la reprise végétative des roseaux au printemps ; faute de quoi, le constructeur devra prendre à sa charge la replantation.

La vidange du bassin des lixiviats en période estivale 2016 par une entreprise extérieure, a généré le traitement de 400 m³ de lixiviats ayant au final produit 150 tonnes de boues déshydratées et stabilisées qui ont été mises en décharge dans le CDSU (coût de l'opération 67 000 €). Le bassin, une fois vidé, a fait l'objet d'une vérification satisfaisante de son étanchéité (contrôle des soudures).

III – Projets et études en cours

Les études, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter qui arrive à échéance en juillet 2018, sont engagées. Le dossier de demande d'autorisation, élaboré pour les aspects techniques par le bureau d'études Valdech et pour les aspects réglementaires par le bureau d'études Ectare, devrait être déposé après la période estivale. Une présentation des caractéristiques techniques (surfaces, alvéoles, étanchéités...) du nouveau casier et du casier dédié à l'amiante est ensuite effectuée.

Le projet de parc photovoltaïque d'une surface de 2,5 ha, couvrant la zone réhabilitée de l'installation de stockage des déchets non dangereux n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat. Le SDEE a l'intention de représenter un dossier complet à l'automne (avec notamment le permis de construire).